



ABC arbitrage

Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021

Solde de dividende 2020

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus (Covid-19)¹, l'assemblée générale mixte s'est tenue ce jour à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et sous la présidence de Dominique CEOLIN, président-directeur général. L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a **adopté toutes les résolutions** qui lui étaient proposées.

Parmi les résolutions adoptées, l'assemblée générale ordinaire, après avoir approuvé les comptes sociaux et consolidés, a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2020 un solde de 0,18€ par action ordinaire. Compte tenu des versements de 0,10€ par action en octobre et décembre 2020, auxquels s'ajoutent l'acompte sur dividende de 0,10€ par action en avril 2021, les distributions afférentes à l'exercice 2020 s'élèvent à 0,48€ par action.

Le conseil d'administration qui s'est réuni postérieurement à l'assemblée générale a décidé de proposer le paiement d'une partie de ce solde de dividende en action. Les actionnaires pourront ainsi choisir de recevoir tout ou partie de leur solde de dividende en actions ABC arbitrage dans la limite de 0,08€ par action. L'autre partie du solde du dividende, soit 0,10 € par action, se fera obligatoirement en numéraire. Sur la partie en numéraire, le montant du versement prélevé sur la prime d'émission sera précisé au moment du paiement.

Le calendrier de distribution de 0,18€ par action est le suivant :

- date de détachement : mardi 13 juillet 2021
 - début de la période d'options titre (pour la partie du solde de dividende en action) : jeudi 15 juillet 2021
 - fin de la période d'options titres (pour la partie du solde de dividende en action) : mercredi 28 juillet 2021
- date de paiement : mardi 3 août 2021

Pour rappel, ABC arbitrage maintient son intention de distribuer sur un rythme trimestriel. Pour la deuxième partie de l'année 2021, cela se matérialise par deux distributions sur primes d'émission de 0,10€ par action chacune en octobre et décembre 2021, conformément à l'adoption des résolutions 5 et 6 de l'assemblée générale mixte de ce jour et dans un calendrier qui sera précisé lors de la publication des résultats semestriels. Un troisième acompte de 0,10 € par action est prévu en avril 2022².

L'assemblée générale a acté le non-renouvellement du mandat de Marie-Ange VERDICKT. Le conseil d'administration lui exprime ses chaleureux remerciements pour son travail pendant ses 8 années de mandat et souhaite la bienvenue à Sophie GUIEYSSE dont la nomination en qualité d'administratrice indépendante pour un mandat d'une durée de 4 ans a également été approuvée. L'assemblée générale a par ailleurs renouvelé le mandat du cabinet Deloitte, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices.

L'ensemble de ces informations est accessible sur le site internet du groupe sur le lien suivant : abc-arbitrage

¹ En conformité avec les dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 portant prorogation de la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, et de l'article 1er du décret n° 2020-629 du 25 mai 2020 modifié,

² Sous réserve des autorisations juridiques nécessaires ainsi que des rapports complémentaires des commissaires aux comptes.